

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°20/2013****OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoirs	: 2
Votants	: 19

SÉANCE DU 22 MAI 2013

L'an deux mille treize, le mercredi vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maurice ELSTUB, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Françoise RICORD qui a donné pouvoir à Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2013, des prévisions de dépenses ont été sous-évaluées. Par ailleurs, il y a lieu de procéder à des changements d'imputation.

Par conséquent, Monsieur l'Adjoint propose de procéder à des virements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article et Opération	Sommes	Article et Opération	Sommes
Immobilisations-achat 120 actions SPL	261	11 520,00€		
AMO modification du PLU-CITADIA	202	4 963,40€		
Acquisition terrain sur parcelle AN°5	2111	56 000,00€		
Vidéo-protection	2315-205	-72 483,40		
TOTAUX		0		0

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le